

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

La société TUNISIE LEASING et FACTORING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN Arrêté au 30 Juin 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2019	30-juin 2018	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès des banques	3	15 349 616	1 358 703	1 358 703	1 290 964	1 290 964
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	874 039 728	960 823 606	963 555 657	903 385 802	907 095 306 (*)
Acheteurs factorés	5	148 074 072	165 930 851	165 930 851	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial	6	189 459	311 385	311 385	235 307	235 307
Portefeuille d'investissements	7	60 636 424	68 082 094	68 082 094	61 160 657	61 160 657
Valeurs Immobilisés	8	13 207 489	12 047 743	12 047 743	12 911 872	12 911 872
Autres actifs	9	25 528 859	32 651 543	32 651 543	15 544 894	15 544 894
TOTAL DES ACTIFS		1 137 025 647	1 241 205 925	1 243 937 976	1 140 240 073	1 143 949 577
PASSIFS						
Concours bancaires	10	19 731 077	42 554 096	42 554 096	30 245 801	30 245 801
Emprunts et dettes rattachées	11	766 005 343	864 827 852	864 827 852	817 207 196	817 207 196
Dettes envers la clientèle	12	20 103 074	22 065 299	22 065 299	19 486 580	19 486 580
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	46 855 497	54 105 095	54 105 095	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés	13	96 985 673	86 170 463	86 170 463	54 134 362	54 134 362
Autres passifs	14	22 219 899	25 987 251	25 987 251	21 474 096	21 474 096
TOTAL DES PASSIFS		971 900 563	1 095 710 056	1 095 710 056	992 464 608	992 464 608
CAPITAUX PROPRES						
Capital social		51 750 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		60 241 440	53 030 190	53 030 190	53 030 190	53 030 190
Résultats reportés		53 454 778	39 289 440	42 427 757	39 289 441	42 427 757 (*)
Résultats reportés hors modification comptables		49 745 274	-	39 289 440	-	39 289 440
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317	-	3 138 317
Résultat de la période		(321 134)	8 176 239	7 769 973	10 455 834	11 027 022
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	165 125 084	145 495 869	148 227 920	147 775 465	151 484 969
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 137 025 647	1 241 205 925	1 243 937 976	1 140 240 073	1 143 949 577

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-13)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 Juin 2019

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
ENGAGEMENTS DONNES	91 604 964	153 704 555	113 728 141
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 864 951	47 888 845	16 173 520
Engagements données en faveur des banques	45 077 609	79 500 000	71 250 000
Engagements sur autres titres	50 737	490 000	202 800
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	22 611 667	25 825 710	26 101 821
ENGAGEMENTS RECUE	165 952 985	175 429 778	174 869 647
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	12 216 563	9 404 238	11 883 893
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	137 307 840	154 109 622	144 240 199
Garanties et engagements de financement reçu des banques	10 420 917	7 671 853	13 468 314
Autres garanties reçues	5 667 617	3 904 017	4 937 193
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	34 800 000	27 500 000	26 494 659
Emprunts obtenus non encore encaissés	34 800 000	27 500 000	26 494 659

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2019

(Montants exprimés en dinars)

Notes	30-juin 2019	30-juin 2018	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
-------	-----------------	-----------------	-----------------------------	-----------------	-----------------------------

Intérêts et produits assimilés de leasing	16	43 913 012	45 172 744	45 172 744	91 473 327	91 473 327
Revenu du factoring	17	9 399 844	9 005 364	9 005 364	18 427 444	18 427 444
Intérêts et charges assimilés	19	(34 980 670)	(33 414 744)	(33 414 744)	(72 049 442)	(72 049 442)
Commissions encourues	20	(62 174)	(78 984)	(78 984)	(166 294)	(166 294)
Produits des placements	21	4 044 460	3 878 858	3 878 858	11 760 186	11 760 186
Autres Produits d'exploitations	18	1 249 333	1 287 982	1 287 982	2 709 372	2 709 372
Produit net		23 563 805	25 851 220	25 851 220	52 154 593	52 154 593
Charges de personnel	22	(7 721 805)	(8 249 286)	(8 249 286)	(15 264 544)	(15 264 544)
Autres charges d'exploitation	23	(3 583 625)	(3 805 343)	(3 805 343)	(7 131 701)	(7 131 701)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(970 722)	(835 609)	(835 609)	(1 767 059)	(1 767 059)
Total des charges d'exploitation		(12 276 152)	(12 890 238)	(12 890 238)	(24 163 304)	(24 163 304)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		11 287 653	12 960 982	12 960 982	27 991 289	27 991 289
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(10 625 854)	252 058	(154 208)	(5 377 941)	(4 806 753) (*)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(706 348)	(446 121)	(446 121)	(3 471 309)	(3 471 309)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(500 000)	(562 602)	(562 602)	(3 486 204)	(3 486 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(544 549)	12 204 317	11 798 051	15 655 835	16 227 023
Autres gains ordinaires	28	354 049	183 925	183 925	397 067	397 067
Autres pertes ordinaires	29	(1 059)	(1)	(1)	(16 851)	(16 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(191 559)	12 388 241	11 981 975	16 036 051	16 607 239
Reprises sur provisions pour impôt différé	0	-	-	-	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(129 275)	(3 716 472)	(3 716 472)	(5 044 209)	(5 044 209)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		(320 834)	8 671 769	8 265 503	11 176 435	11 747 623
Éléments extraordinaires	30	(300)	(495 530)	(495 530)	(720 601)	(720 601)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(321 134)	8 176 239	7 769 973	10 455 834	11 027 022
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317	-	3 138 317
Résultat net après modifications comptables		3 388 370	-	10 908 290	-	14 165 339
Résultat par action		- 0,031	0,908	0,863	1,162	1,225

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-13)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 Juin 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	281 363 673	287 606 971	570 818 548
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(157 656 176)	(318 267 209)	(519 100 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	156 051 695	197 455 997	396 005 619
Financement des adhérents	31S	(150 913 834)	(200 392 722)	(372 091 307)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	31 102 209	29 620 323	44 836 704
Remboursements des crédits à court terme	33	(26 658 425)	(32 057 390)	(57 388 674)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(11 066 810)	(11 942 262)	(23 933 557)
Intérêts payés	35	(44 048 384)	(40 290 652)	(70 901 826)
Impôts et taxes payés	36	(16 165 254)	(4 378 889)	(11 526 678)
Autres flux de trésorerie	37	(2 610 199)	2 729 924	9 707 106
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		59 398 495	(89 915 909)	(33 574 641)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 281 415)	(1 303 210)	(3 091 147)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	33 375	60 893	90 807
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(152 063)	(2 000 000)	(2 133 810)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	(65 953)	-	3 632 849
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 466 056)	(3 242 317)	(1 501 301)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		20 250 000	-	-
Dividendes et autres distributions	42	(6 287 196)	(8 997 451)	(8 997 451)
Encaissements provenant des emprunts	11	351 656 000	227 158 448	618 100 448
Remboursements d'emprunts	11	(376 177 867)	(187 958 864)	(607 042 592)
Flux liés au financement à court terme	11	(22 800 000)	44 000 000	26 300 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(33 359 063)	74 202 133	28 360 405
Variation de trésorerie		24 573 376	(18 956 093)	(6 715 537)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(28 954 837)	(22 239 300)	(22 239 300)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	(4 381 461)	(41 195 393)	(28 954 837)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2019 à la somme de 51.750.000 Dinars divisé en 10.350.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 Juin 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

• La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

• La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

• Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

• Les taux retenus sont les suivants :

• - Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires

- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2013 à 2017 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1 \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2.4.4 Provision additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 30 juin 2019 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2013 à 2017 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2013 – 2017 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Modification comptable : (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing)

La politique de provisionnement de TLF s'appuie sur la réglementation prudentielle de la BCT, notamment la Circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la provision, couverture des risques et suivi des engagements, et les textes subséquents.

TLF a révisé sa politique de provisionnement sous forme d'un changement de méthode comptable.

Ci-dessous les nouveaux taux de décotes appliqués :

Type	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
Matériel standard	33%	20% sauf pour les secteurs de location de voiture et agence de voyage qui demeure 33%
Matériel spécifique	60%	60%
Biens immobiliers	15%	5%
Remise à Zéro de la valeur du matériel dans en cas non-exécution d'un jugement de récupération dans un délai	6 mois	12 mois

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le changement de taux de décote a été traité en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019. Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KTND. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 482 KTND.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2018 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 3 138 KTND ainsi qu'une reprise sur provisions de 571 KTND.

OTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Banques	15 318 307	1 339 797	1 271 722
- Caisses	31 309	18 906	19 242
Total	15 349 616	1 358 703	1 290 964

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Encours financiers	870 633 529	943 310 641	943 310 641	907 757 792	907 757 792
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 437 916	29 005 632	29 005 632	6 004 082	6 004 082
- Impayés	47 750 900	30 312 050	30 312 050	37 612 269	37 612 269
- Intérêts Constatés d'avance	(4 282 616)	(3 833 324)	(3 833 324)	(4 427 236)	(4 427 236)
<u>Total brut</u>	<u>926 539 729</u>	<u>998 794 999</u>	<u>998 794 999</u>	<u>946 946 907</u>	<u>946 946 907</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(19 334 638)	(14 776 627)	(12 752 506)	(16 408 399)	(13 873 371) (*)
- Provisions collectives	(5 255 000)	(3 609 000)	(3 609 000)	(5 055 000)	(5 055 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(20 342 926)	(14 578 395)	(13 870 466)	(16 586 213)	(15 411 737) (*)
- Produits réservés	(7 567 437)	(5 007 371)	(5 007 371)	(5 511 493)	(5 511 493)
<u>Total des provisions</u>	<u>(52 500 001)</u>	<u>(37 971 393)</u>	<u>(35 239 343)</u>	<u>(43 561 105)</u>	<u>(39 851 601)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>874 039 728</u>	<u>960 823 606</u>	<u>963 555 656</u>	<u>903 385 802</u>	<u>907 095 306</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets

Solde au 31 décembre 2018	892 298 475	886 895 227	886 895 227	886 895 227	886 895 227
<u>Additions de la période</u>					
- Investissements	173 035 110	268 752 825	268 752 825	414 347 696	414 347 696
- Relocations	968 328	2 828 239	2 828 239	3 891 609	3 891 609
<u>Retraits de la période</u>					
- Remboursement des créances échues	(192 019 490)	(190 850 396)	(190 850 396)	(386 956 865)	(386 956 865)
- Remboursement des créances anticipées	(11 132 351)	(11 169 364)	(11 169 364)	(18 959 289)	(18 959 289)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(765 548)	(636 409)	(636 409)	(1 096 844)	(1 096 844)
- Relocations	(776 477)	(2 033 346)	(2 033 346)	(2 889 157)	(2 889 157)
<u>Provisions de La période</u>					
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 485 151)	-	2 024 121	(5 543 280)	(3 008 252)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-	-	-	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(200 000)	(264 000)	(264 000)	(1 710 000)	(1 710 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	2 558 911	407 870	407 870	4 319 378	4 319 378
Solde au 30 juin 2019	858 481 807	953 930 646	955 954 767	892 298 475	894 833 503

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018 PROFORMA
Agriculture	58 480 913	60 791 343	60 265 184
Bâtiments TP	120 796 313	153 328 662	137 209 827
Industrie			
Agro-alimentaire	58 326 530	62 292 942	60 289 506
Chimie	21 022 965	20 942 346	22 413 652
Energie	53 838	92 951	72 209
Textile	15 481 241	16 150 285	15 885 713
Mines	1 329 622	998 788	1 007 185
Autres industries	114 327 437	124 043 012	117 800 876
Tourisme			
Hôtellerie	2 067 032	1 826 917	1 763 755
Agences de voyage	8 031 319	7 885 412	7 897 954
Location de voiture	64 085 200	67 983 991	56 774 745
Autres Tourisme	13 485 970	13 662 872	13 243 100
Commerce et service			
Commerce	212 389 121	233 848 978	220 650 474
Transport	50 114 343	55 736 479	50 842 971
Audio-visuel	679 115	497 439	470 607
Professions libérales	53 964 196	57 326 738	55 110 262
Autres Services	88 436 290	94 907 118	92 063 854
Total	883 071 445	972 316 273	913 761 874

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018 PROFORMA
Matériel de transport léger	295 238 490	401 701 398	380 352 206
Matériel de transport léger Utilitaire	147 969 751	68 605 168	60 943 741
Matériel de transport lourd	102 858 409	127 011 718	109 738 311
Matériel BTP	101 919 394	123 840 454	112 832 275
Equipement industriel	81 918 476	93 673 953	91 322 419
Equipement informatique	4 822 446	5 381 686	5 237 399
Autres	70 498 446	70 403 019	73 342 690
Sous total	805 225 412	890 617 396	833 769 041
Immeubles de bureaux	31 327 051	31 859 731	33 909 824
Immeubles industriels ou commerciaux	46 518 982	49 839 146	46 083 009
Total	883 071 445	972 316 273	913 761 874

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018 PROFORMA
Paiements minimaux sur contrats actifs	977 804 583	1 082 177 426	1 034 401 210
A recevoir dans moins d'1an	387 693 252	394 546 476	388 977 675
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	575 749 357	666 826 525	626 601 351
A recevoir dans plus de 5 ans	14 361 974	20 804 425	18 822 184
Produits financiers non acquis	137 307 840	154 109 622	144 240 199
Encours contrats actifs (1)	840 496 743	928 067 804	890 161 011
Encours à recevoir dans moins d'1an	319 391 474	322 616 705	319 772 373
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	507 522 784	586 873 039	553 271 952
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	13 582 485	18 578 060	17 116 686
Créances en cours (2)	12 437 916	29 005 632	6 004 082
Créances échues (3)	5 897 465	3 449 314	3 425 702
Contrats suspendus (contentieux) (4)	24 239 321	11 793 523	14 171 079
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	883 071 445	972 316 273	913 761 874

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2019	30-juin 2018	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Clients ordinaires					
- Impayés : Clients ordinaires	25 818 544	13 309 395	13 309 395	19 671 033	19 671 033
- Intérêts de retard à facturer	-	-	-	-	-
<u>Montant brut</u>	<u>25 818 544</u>	<u>13 309 395</u>	<u>13 309 395</u>	<u>19 671 033</u>	<u>19 671 033</u>
A déduire :					
- Provisions : Clients ordinaires	(3 710 237)	(695 218)	(695 218)	(2 212 550)	(2 212 550)
- Produits réservés (*)	(2 994 873)	(1 912 409)	(1 912 409)	(1 955 329)	(1 955 329)
<u>Montant net</u>	<u>19 113 434</u>	<u>10 701 768</u>	<u>10 701 768</u>	<u>15 503 154</u>	<u>15 503 154</u>
Clients litigieux					
- Impayés : Clients litigieux	21 932 357	17 002 655	17 002 655	17 941 236	17 941 236
- Intérêts de retard à facturer : Clients litigieux	-	-	-	-	-
- Créances radiées	-	-	-	-	-
<u>Montant brut</u>	<u>21 932 357</u>	<u>17 002 655</u>	<u>17 002 655</u>	<u>17 941 236</u>	<u>17 941 236</u>
A déduire :					
- Provisions : Clients litigieux	(16 987 919)	(13 883 179)	(13 175 250)	(14 728 893)	(13 554 416) (*)
- Produits réservés : Clients litigieux	(4 217 333)	(3 092 921)	(3 092 921)	(3 200 935)	(3 200 935)
- Provisions sur créances radiées	-	-	-	-	-
<u>Montant net</u>	<u>727 105</u>	<u>26 555</u>	<u>734 484</u>	<u>11 408</u>	<u>1 185 885</u>
- Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	-	(2 039)	(2 039)	-	-
Solde créances de leasing : Impayés	19 840 539	10 726 284	11 434 213	15 514 562	16 689 039

(*) Dont 1 117 702 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2019

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	736 044 900	97 987 388	11 596 196	8 732 698	28 710 263	883 071 445
Impayés	4 892 107	12 268 984	3 520 877	4 430 892	22 638 042	47 750 902
Avances et acomptes reçus (*)	(7 104 465)	(29 841)	(1)	-	(2 957 760)	(10 092 067)
ENCOURS GLOBAL	733 832 542	110 226 531	15 117 072	13 163 590	48 390 545	920 730 280
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 775 958	88 993	-	-	-	23 864 951
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			1,62%	1,41%	5,52%	
			8,34%			
TOTAL ENGAGEMENTS	757 608 500	110 315 524	15 117 072	13 163 590	48 390 545	944 595 231
Produits réservés	-	-	702 194	1 008 509	4 383 802	6 094 505
Provisions affectées sur les impayés	-	-	892 128	1 961 389	17 489 410	20 342 927
Provisions affectées sur les encours	-	-	208 240	759 814	18 348 229	19 316 283
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 802 562	3 729 712	40 221 441	45 753 715
ENGAGEMENTS NETS	757 608 500	110 315 524	13 314 510	9 433 878	8 169 104	898 841 516
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			11,92%	28,33%	78,33%	
			57,46%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2019 à 8.34% contre 4.07% à fin juin 2018 et 5.38% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2019 à 57.46% contre 80.17% à fin juin 2018 et 72.29% à fin décembre 2018

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Comptes des acheteurs locaux	144 827 505	162 384 735	143 721 328
Comptes des acheteurs export	1 357 226	749 900	1 388 228
Comptes des acheteurs import	9 631 481	10 004 096	8 311 821
Sous total (A)	155 816 212	173 138 731	153 421 377
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(6 106 472)	(5 821 061)	(6 197 937)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 634 219)	(1 386 819)	(1 510 419)
Provisions sur compte acheteurs	(1 449)	-	(2 444)
Montant net	148 074 072	165 930 851	145 710 577
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 336 363	16 307 938	14 397 926
Disponible locaux	11 979 022	11 281 094	15 312 719
Financement par B.O.	11 468 000	17 633 300	12 519 000
Disponible export	(739 122)	(1 204 549)	(837 716)
FDG comptes en devise	179 753	83 216	212 823
Compte import	9 631 481	10 004 096	8 311 821
Sous total (B)	46 855 497	54 105 095	49 916 573
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	108 960 715	119 033 636	103 504 804

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturege, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2019 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	94 695 187	2 204 349	-	-	4 569 743	101 469 279
Domestique sans recours	5 552 676	-	-	-	3 849	5 556 525
Export	402 031	-	-	-	1 532 880	1 934 911
ENCOURS ENGAGEMENTS	100 649 894	2 204 349	-	-	6 106 472	108 960 715
Engagements de financement donnés	4 943 783	44 390	-	-	-	4 988 173
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	11 468 000	-	-	-	-	11 468 000
Total Engagements hors bilan	16 411 783	44 390	-	-	-	16 456 173
Total Engagements par classe	117 061 677	2 248 739	-	-	6 106 472	125 416 888
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
			4,87%			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 569 743	4 569 743
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	3 849	3 849
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	1 532 880	1 532 880
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	-	-	6 106 472	6 106 472
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 634 219					1 634 219
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
			100,00%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30/06/2019 à 4.87% contre 4.21% à fin juin 2018 et 4.99% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2019 à 100% contre 98.38% à fin juin 2018 et 100% à fin décembre 2018

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
-Tunisie Sicav	8 947	59 332	24 743
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
Total brut	647 667	698 052	663 463
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(458 208)	(386 667)	(428 156)
Total net	189 459	311 385	235 307

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Titres de participation	44 527 411	47 509 314	44 527 411 (*)
Titres immobilisés	12 149 063	14 004 063	12 149 063 (**)
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	8 454 613
Montant brut	65 131 087	69 967 990	65 131 087
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(50 737)	(240 000)	(202 800)
Montant libéré	65 080 350	69 727 990	64 928 287
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(4 300 516)	(958 439)	(3 624 220)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(687 457)	(143 410)
Montant net	60 636 424	68 082 094	61 160 657

(*) Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2018			
Titres de participation	44 527 411	44 324 611	202 800
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	152 063	(152 063)
Solde au 30 juin 2019	44 527 411	44 476 674	50 737

(**) Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2018			
Titres immobilisés	12 149 063	12 149 063	-
Solde au 30 juin 2019	12 149 063	12 149 063	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algeria	655 185	18,300	16,280	10 665 480			2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		3 934 467	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597			2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				29 634 318	-	3 934 467		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	600 000	5,000	2,598	1 558 889		1991/92/96/98/2004/2012/2019		15,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				2 219 783	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	86 952	10,00	10,00	869 520		2009/2010/2013/2014/2017		1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500		2009/2016		4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	50 737		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		366 049	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				12 673 310	50 737	366 049		
Total Titres de participation				44 527 411	50 737	4 300 516		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	84,60	564 048			2009
* Société YASMINE	75 000	10,00	10,00	750 000			2011/2013
* Société Agricole SIDI OTHMEN	11 250	100,00	100,00	1 125 000			2012/2013
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014
* Société Tazoghraane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018
				12 149 063	-	143 410	

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2019

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	9 402 209	-	18 238	-	-	-	9 420 447	7 135 509	377 396	-	-	7 512 905	1 907 542
Logiciels en cours		624 044		129 491	-	-	-	753 535	-	-	-	-	-	753 535
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		10 026 253	0	147 729	0	0	0	10 173 982	7 135 509	377 396	0	0	7 512 905	2 661 077

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	6 640 252		807 521	-	-	-	7 447 773	2 334 733	178 138	-	-	2 512 871	4 934 902
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	1 899 302		132 025		28 051	-	2 003 276	400 979	138 849	-	-	539 828	1 463 448
Mobilier de bureau	10%	885 055		16 381	-	-	-	901 436	625 327	28 561	-	-	653 888	247 548
Matériel informatique	33%	1 747 715		22 582				1 770 297	1 437 529	91 868	-	-	1 529 397	240 900
Installations générales	10%	3 051 744		155 177				3 206 921	1 601 692	142 935			1 744 627	1 462 294
TOTAUX		16 452 058	-	1 133 686	-	28 051	-	17 557 693	6 430 930	580 351	-	-	7 011 281	10 546 412

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	26 478 311	-	1 281 415	-	28 051	-	27 731 675	13 566 439	957 747	-	-	14 524 186	13 207 489
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	----------	---------------	----------	-------------------	-------------------	----------------	----------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Frais d'émission des emprunts	2 319 404	1 857 551	1 539 294
- Charges à répartir	-	29 141	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	153 699	514 955	263 219
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	110 757	1 284 901	824 121
- Prêts au personnel	2 216 389	2 116 189	2 121 402
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	346 949	299 273	346 949
- Dépôts et cautionnements versés	332 239	316 079	287 956
- Cautionnements Citi Bank	18 714	3 177	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	-	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	54 932	28 513	93 261
- Crédit de TVA	(1)	13 042 899	(2)
- Acomptes provisionnels	1 505 250	1 652 605	-
- Compte courant Tunisie Factoring	105	-	105
- Compte courant Tunisie LLD	37 529	101 138	12 529
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 456	23 173
- Autres comptes débiteurs	15 165 893	1 468 449	7 491 175
- Produits à recevoir des tiers	2 785 658	8 997 277	1 488 940
- Règlement égarés	13 476	-	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 245	-	194 339
- Compte d'attente	408 216	350 332	600 902
- Charges constatées d'avance	973 193	1 468 571	1 356 396
Total brut	26 969 346	33 881 746	16 984 475
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	-	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 245)	-	(194 339)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(349 415)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(165 440)	(150 401)	(165 440)
Total net	25 528 859	32 651 543	15 544 894

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Au 30 juin 2019

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résorptions				Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions		Transfert	Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Dorée de l'emprunt	6 600 202	-	1 148 243	-	-	7 748 445	5 060 908	368 133	-		5 429 041	2 319 404
TOTAUX		6 600 202	0	1 148 243	0	0	7 748 445	5 060 908	368 133	0	0	5 429 041	2 319 404

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Banques, découverts	19 731 077	42 554 096	30 245 801
<u>Total</u>	19 731 077	42 554 096	30 245 801

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Emprunts			
- Banques locales	181 937 127	240 127 129	227 006 536
- Banques étrangères	258 794 034	239 504 968	216 041 832
- Emprunts obligataires	245 187 840	258 950 500	267 392 500
- Crédit à court terme	414 085	1 785 203	664 960
- Ligne d'avance	29 200 000	33 500 000	24 505 341
- Certificat de depots	38 500 000	79 000 000	61 300 000
Total emprunts	754 033 086	852 867 800	796 911 169
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 095 729	2 943 627	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 900 069	3 781 170	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 976 459	5 235 255	12 937 516
Total dettes rattachées	11 972 257	11 960 052	20 296 027
<u>Total</u>	766 005 343	864 827 852	817 207 196

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	35 022 164	-	19 388 297	15 633 867	9 166 667	6 467 200
AL BARAKA BANK	50 000 000	221 000 000	232 000 000	39 000 000	-	39 000 000
A.B.C TUNISIE 2013/3	-	-	-	-	-	-
ABC	11 000 000	5 000 000	5 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTIJARI BANK	20 500 000	-	3 000 000	17 500 000	11 500 000	6 000 000
BIAT	42 535 715	-	8 654 762	33 880 953	16 570 953	17 310 000
BTK 2013	-	-	-	-	-	-
ZITOUNA BANK	2 000 000	8 000 000	10 000 000	-	-	-
BH	19 000 000	-	2 500 000	16 500 000	11 500 000	5 000 000
BT 2017	6 500 000	-	1 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
CITI BANK	14 500 000	18 500 000	14 500 000	18 500 000	-	18 500 000
STB 2018	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
AMEN BANK FACTO	5 459 462	2 000 000	1 567 206	5 892 256	3 197 345	2 694 911
BH FACTO	6 843 530	-	959 144	5 884 386	3 863 855	2 020 531
BTE FACTO	4 145 665	-	-	4 145 665	2 736 304	1 409 361
Total emprunts Banques Locales	227 006 536	254 500 000	299 569 409	181 937 127	68 535 124	113 402 003
BEI	45 965 621	-	3 728 053	42 237 568	37 167 440	5 070 128
BIRD	18 073 689	-	1 011 904	17 061 785	15 037 975	2 023 810
BERD	13 857 285	40 326 000	3 414 355	50 768 930	45 597 435	5 171 495
B.A.D 2013	3 467 380	-	424 576	3 042 804	2 193 644	849 160
SANAD	30 527 369	-	6 348 326	24 179 043	13 372 836	10 806 207
PROPARCO 2016	12 337 222	-	2 467 444	9 869 778	4 934 894	4 934 884
RESPONSABILITY	12 257 500	-	2 451 500	9 806 000	4 903 000	4 903 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	14 945 548	-	2 135 075	12 810 473	8 540 333	4 270 140
RESPONSABILITY SICAV LUX	12 810 470	-	1 830 065	10 980 405	7 320 281	3 660 124
DEG 2017	44 340 000	-	5 542 500	38 797 500	27 712 500	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	7 459 748	-
SYMBIOTICS 2019	-	31 780 000	-	31 780 000	28 248 892	3 531 108
Total emprunts Banques Etrangères	216 041 832	112 432 000	29 353 798	258 794 034	202 488 978	56 305 056
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	443 048 368	366 932 000	328 923 207	440 731 161	271 024 102	169 707 059

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
Emprunt obligataire 2012 I	2 482 000	-	2 482 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	2 140 000	-	1 070 000	1 070 000	-	1 070 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	7 032 000	-	-	7 032 000	3 516 000	3 516 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	8 468 000	-	4 000 000	4 468 000	2 234 000	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	11 404 000	-	6 000 000	5 404 000	2 702 000	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	13 240 000	-	-	13 240 000	7 240 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2015 I	22 814 480	-	6 000 000	16 814 480	10 814 480	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	14 770 000	-	4 000 000	10 770 000	6 770 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2015 II	25 545 600	-	6 000 000	19 545 600	13 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	26 739 720	-	6 000 000	20 739 720	14 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	19 220 000	-	780 000	18 440 000	14 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	33 486 000	-	3 514 000	29 972 000	22 572 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	30 000 000	-	2 167 920	27 832 080	25 664 160	2 167 920
Emprunt obligataire 2018 I	23 608 700	-	2 240 740	21 367 960	19 127 220	2 240 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 442 000	50 000		20 492 000	18 783 600	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01		25 000 000		25 000 000	22 035 000	2 965 000
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	267 392 500	25 050 000	47 254 660	245 187 840	184 183 780	61 004 060
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	61 000 000	111 000 000	134 000 000	38 000 000	-	38 000 000
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	300 000	500 000	300 000	500 000	-	500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	61 300 000	111 500 000	134 300 000	38 500 000	-	38 500 000
TOTAL GENERAL	771 740 868	503 482 000	510 477 867	724 419 001	455 207 882	269 211 119

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Avances et acomptes reçus des clients	10 092 066	13 319 879	9 767 650
- Dépôts et cautionnements reçus	10 011 008	8 745 420	9 718 930
<u>Total</u>	<u>20 103 074</u>	<u>22 065 299</u>	<u>19 486 580</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 046 663	365 001	1 433 799
- Factures non parvenues	1 076 531	1 076 045	859 914
<u>Sous total</u>	<u>2 123 194</u>	<u>1 441 046</u>	<u>2 293 713</u>
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>			
- Factures d'achats	5 498 586	5 408 480	2 456 795
- Effets à payer	89 020 629	76 977 550	48 782 723
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	(68 176)	2 162 254	193 568
- Retenues de garantie	411 440	181 133	407 563
<u>Sous total</u>	<u>94 862 479</u>	<u>84 729 417</u>	<u>51 840 649</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>96 985 673</u>	<u>86 170 463</u>	<u>54 134 362</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Personnel, remunerations dues	56 751	5 049	30 590
- Personnel, provisions pour congés payés	1 075 798	1 018 453	938 928
- Personnel, autres charges à payer	1 217 779	254 302	1 182 280
- Etat, retenues sur salaires	338 643	387 339	260 972
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	653 823	893 269	494 088
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	109 098	244 892	72 932
- Etat, impôts sur les bénéfiques	133 427	4 189 250	806 993
- Etat, TVA à payer	2 780 893	-	3 596 145
- Etat, autres impôts et taxes à payer	(11 177)	47 372	131 885
- Actionnaires, dividendes à payer	26 945	25 391	25 391
- Avances sur titres immobilisés	634 047	1 155 000	700 000
- C.N.S.S	820 502	1 000 764	813 080
- Autres comptes créditeurs	9 373 275	6 096 874	2 367 759
- Compte d'attente autres passifs	61 159	-	29 161
- Compte Courant Stif	91 841	970 510	99 122
- Diverses charges à payer	877 991	4 218 854	841 609
- Produits constatés d'avance	629 218	13 084	291 171
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	553 814	738 407	553 814
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	890 735	-	579 235
- Autres provisions pour risques	1 905 337	4 728 441	7 658 941
Total	22 219 899	25 987 251	21 474 096

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Capital social	(A) 51 750 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	13 657 184	15 532 184	15 532 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 27 436 462	18 350 212	18 350 212
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	53 454 778	39 289 440	39 289 441
Total des capitaux propres avant résultat de la période	165 446 218	137 319 630	137 319 631
Résultat de la période	(321 134)	8 176 239	10 455 834
Total des capitaux propres avant affectation	165 125 084	145 495 869	147 775 465

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	(321 134)	8 176 239	10 455 834
Nombre d'actions (2)	10 350 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) (0,031)	0,908	1,162

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2019 à la somme de 51.750.000 Dinars divisé en 10.350.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2019
(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			-		2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)					7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 31 décembre 2018								10 455 834	10 455 834
Solde au 31 décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019					-		10 455 835	(10 455 835)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)					4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000					-		20 250 000
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019							3 709 503		3 709 503
Résultat au 30 juin 2019								(321 134)	(321 134)
Solde au 30 juin 2019	51 750 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	13 657 184	3 776 843	53 454 778	(321 134)	165 125 084

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
<u>Intérêts conventionnels</u>	44 113 950	44 419 598	89 022 950
<u>Intérêts intercalaires</u>	178 785	255 033	590 440
<u>Intérêts de retard</u>	1 676 220	310 737	2 133 488
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	45 968 955	44 985 368	91 746 878
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 558 999)	(442 360)	(862 687)
. Intérêts de retard	99 259	(143 337)	(393 109)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	467 867	545 235	620 189
. Intérêts de retard antérieurs	(1 064 070)	227 838	362 056
<u>Variation des produits réservés</u>	(2 055 943)	187 376	(273 551)
<u>Total des revenus de leasing</u>	43 913 012	45 172 744	91 473 327

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Commission de factoring	2 649 422	2 480 031	5 000 196
Intérêts de financement	6 585 394	6 351 095	13 068 829
Autre commission de factoring	165 028	174 238	358 419
Total	9 399 844	9 005 364	18 427 444

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	234 191	248 481	404 908
- Commissions d'assurance	375 000	450 000	1 070 746
- Autres produits d'exploitation	640 142	589 501	1 233 718
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 249 333	1 287 982	2 709 372

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	10 126 349	10 469 788	20 854 114
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 800 340	9 802 679	23 935 793
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	7 611 593	8 372 479	16 507 278
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	368 133	369 837	747 512
Total des charges financières des emprunts	29 906 415	29 014 783	62 044 697
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 103 417	2 279 594	4 589 464
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 904 762	2 067 844	5 441 152
- Pénalités fiscales et sociales	13 361	123	4 212
- Pertes de change	29 232	29 854	47 725
- Gains de change	(9 634)	(15 081)	(221 219)
- Autres charges financières	33 117	37 627	143 411
Total des autres charges financières	5 074 255	4 399 961	10 004 745
Total général	34 980 670	33 414 744	72 049 442

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Commissions servies export	4 075	1 577	4 912
Commissions servies domestique	46 050	64 983	136 080
Commissions servies apporteurs	12 049	12 424	25 302
Total	62 174	78 984	166 294

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Produits des participations	3 819 573	3 831 852	4 371 052
- Produits des titres Immobilisés	192 807	2 399	2 073 868
- Revenus des autres créances immobilisées	22 566	37 985	69 157
- Revenus des valeurs mobilières de placement	9 514	6 622	8 309
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	-	5 237 800
Total	4 044 460	3 878 858	11 760 186

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Salaires et complément de Salaires	5 897 488	5 893 517	11 168 310
- Bonus	-	525 000	900 000
- Indemnités représentatives de frais	193 047	182 113	350 901
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 263 777	1 217 782	2 342 144
- Autres charges sociales	367 493	430 874	503 189
<u>Total</u>	7 721 805	8 249 286	15 264 544

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Achat de matières et fournitures	71 671	76 719	158 190
<u>Total des achats</u>	71 671	76 719	158 190
- Locations	112 513	149 660	287 313
- Charges locatives et de copropriété	90 618	64 286	161 275
- Entretiens et réparations	237 915	258 487	489 078
- Primes d'assurances	75 024	56 491	128 626
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	391 522	564 806	961 183
<u>Total des services extérieurs</u>	907 592	1 093 730	2 027 475
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	996 331	906 780	1 947 688
- Publicités, publications, relations publiques	157 872	237 319	326 790
- Déplacements, missions et réceptions	396 071	534 979	949 869
- Frais postaux et de télécommunications	183 526	182 166	350 184
- Services bancaires et assimilés	392 764	343 800	671 046
- Transfert de charges (frais bancaires)	(18 651)	(18 903)	(37 847)
- Transfert de charges (frais de justice)	(1 885)	(4 977)	(10 992)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 106 028	2 181 164	4 196 738
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	17 599	5 166	19 485
<u>Total des charges diverses</u>	56 479	44 046	97 245
- Impôts et taxes sur rémunérations	177 743	244 820	338 135
- T.C.L	133 660	125 780	256 607
- Droits d'enregistrement et de timbres	14 287	39 084	57 311
- Autres impôts et taxes	116 165	-	-
<u>Total des impôts et taxes</u>	441 855	409 684	652 053
<u>Total général</u>	3 583 625	3 805 343	7 131 701

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2019	30-juin 2018	30-juin 2018 PROFORMA	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA	
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	17 892 068	4 748 404	5 154 670	10 202 647	10 202 647	(*)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	250 458	127 109	127 109	596 798	596 798	
- Dotations aux provisions collectives	323 800	387 400	387 400	1 957 000	1 957 000	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 499 613)	(5 231 140)	(5 231 140)	(7 002 596)	(7 573 784)	(*)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(341 752)	(283 870)	(283 870)	(375 865)	(375 865)	
- Créances abandonnées	893	39	39	(43)	(43)	
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	10 625 854	(252 058)	154 208	5 377 941	4 806 753	

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	377 396	317 541	662 925
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	593 326	488 926	1 045 851
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	-	29 142	58 283
<u>Total</u>	970 722	835 609	1 767 059

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	711 238	476 774	3 855 055
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(4 890)	-	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(30 653)	(1 245 712)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	-	861 966
<u>Total</u>	706 348	446 121	3 471 309

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour risques et charges	6 753 604	569 500	3 500 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(6 898)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(6 253 604)	-	-
<u>Total</u>	500 000	562 602	3 486 204

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	5 324	1 050	9 465
- Produits sur assistance technique MLA	186 000	180 000	370 000
- Autres produits	162 725	2 875	17 602
<u>Total</u>	354 049	183 925	397 067

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 059	1	16 851
<u>Total</u>	1 059	1	16 851

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été estimé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
Bénéfice comptable	(191 559)	12 388 241	16 036 051
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	17 892 068	4 748 404	10 202 647
- Dotations aux provisions collectives	323 800	387 400	1 957 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	250 458	127 109	596 798
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	711 238	476 774	3 855 055
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	569 500	3 500 000
- Dotations aux Provisions comptables	19 677 564	6 309 187	20 111 500
- Plus Value de fusion	-	-	527 408
- Diverses charges non déductibles	6 406 520	116 219	976 422
- Provisions fiscales constituées en 2015/2014 pour affaires douteuses	-	-	6 061 955
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	6 253 604	37 551	1 259 508
- Dividendes	3 829 087	1 482 247	8 868 348
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires douteuses	-	-	6 061 955
Bénéfice fiscal avant provisions	15 809 834	17 293 849	27 523 525
Provisions pour créances douteuses	18 466 326	5 262 913	12 756 445
Provisions pour dépréciation de titres cotés	76 771	476 774	355 055
Bénéfice fiscal	(2 733 263)	11 554 162	14 412 025
Base imposable	(2 733 263)	11 554 162	14 412 025
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	(956 642)	4 043 957	5 044 209
35%			
Chiffre d'affaires exonéré	6 585 394	6 351 095	13 068 829
INTERET RESERVES	(2 055 943)	187 376	(273 551)
Base Minimum d'impôt (CA TTC) =	64 637 646	63 042 263	128 624 366
Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal	129 275	126 085	257 249
Impôt sur les sociétés	129 275	4 043 957	5 044 209
- Acomptes provisionnels payés	-	-	(4 957 818)
- Retenues à la source	3 851	(26 932)	-
- Avances d'impôts sur importations	-	4 178	-
Impôt à payer (report)	133 126	4 021 203	86 391
Contribution conjoncturelle	-	462 166	576 481
Contribution sociale de solidarité des sociétés	300	115 542	144 120

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Impayés sur créances de leasing en début de période	37 612 269	28 552 504	28 552 504
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(47 750 901)	(30 312 050)	(37 612 269)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(9 767 650)	(11 214 925)	(11 214 925)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 092 066	13 319 879	9 767 650
- Plus ou moins values sur relocation	(191 851)	(794 893)	(1 002 452)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 718 930)	(8 258 025)	(8 258 025)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	10 011 008	8 745 420	9 718 930
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 438 157)	(4 717 537)	(4 717 538)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 293 537	3 846 408	4 438 157
- TVA collectée	41 102 640	40 550 211	81 981 689
- Loyers encaissés	236 312 225	235 525 027	476 570 255
- Intérêts de retard	1 676 220	310 737	2 133 488
- Créances virées en Pertes	(893)	(39)	43
- Remboursement des valeurs résiduelles	765 548	636 409	1 096 844
- Remboursements anticipés	11 132 351	11 169 364	18 959 289
- Produits sur Cessions anticipées	234 191	248 481	404 908
<u>Encaissements reçus des clients</u>	281 363 673	287 606 971	570 818 548

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Encours de Financement des adhérents en début de période	103 504 521	107 994 661	107 994 661
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(108 960 432)	(119 033 636)	(103 504 521)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(597 949)	(677 949)	(677 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	909 449	-	597 949
- Financement des adhérents (TND + €)	150 913 834	200 392 722	372 091 307
- Produits à recevoir en début de période	3 196	3 143	3 143
- Produits à recevoir en fin de période	(3 249)	-	(3 196)
- Produits perçus d'avance en début de période	(280 250)	(90 753)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	618 297	-	280 250
- Revenus du factoring	9 399 844	9 005 364	18 427 444
- Récupération frais bancaires	18 651	18 903	37 847
- Récupération frais de justice	1 885	4 977	10 992
- TVA collectée Factoring	523 898	-	999 880
- Remboursement des factures à apurer en début de période	-	(161 435)	(161 435)
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	156 051 695	197 455 997	396 005 619

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	51 840 649	92 839 926	92 839 926
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(94 862 479)	(84 729 417)	(51 840 649)
- Fournisseurs, avances en début de période	(824 121)	(253 520)	(253 520)
- Fournisseurs, avances en fin de période	110 757	1 284 901	824 121
- Investissements pour financement de contrats de leasing	173 035 110	268 752 825	414 347 696
- TVA sur Investissements	28 356 260	40 372 494	63 183 002
Décaissements pour financement de contrats de leasing	157 656 176	318 267 209	519 100 576

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2019		Fin de période
		Utilisations	Rembourse ments	
Crédit à court terme UTB	190 904	-	190 904	-
Crédit à court terme BTE	474 056	2 402 209	2 462 180	414 085
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	22 700 000	13 500 000	20 200 000
Ligne d'avance ABC	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Ligne d'avance BTE	3 000 000	2 000 000	-	5 000 000
Ligne d'avance UIB	-	-	-	-
Ligne d'avance AMEN BANK	505 341	2 000 000	505 341	2 000 000
Ligne d'avance BH	8 000 000	-	8 000 000	-
Total Flux Lies aux Financements	25 170 301	31 102 209	26 658 425	29 614 085

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(263 219)	(106 628)	(106 628)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	153 699	514 955	263 219
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(93 261)	(98 993)	(98 993)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	54 932	28 513	93 261
- Charges constatées d'avance en début de période	(1 356 396)	(1 100 693)	(1 100 693)
- Charges constatées d'avance en fin de période	973 193	1 468 571	1 356 396
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	2 293 713	1 285 001	1 285 001
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(2 123 194)	(1 441 046)	(2 293 713)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	30 590	11 269	11 269
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(56 751)	(5 049)	(30 590)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	938 928	938 752	938 752
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(1 075 798)	(1 018 453)	(938 928)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	1 182 280	1 392 001	1 392 001
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(1 217 779)	(254 302)	(1 182 280)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	260 972	262 460	262 460
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(338 643)	(309 497)	(260 972)
- Etat, retenues sur hon. com et loyers en début de période	494 088	1 167 976	1 167 976
- Etat, retenues sur hon. com et loyers en fin de période	(653 823)	(882 248)	(494 088)
- C.N.S.S en début de période	813 080	676 846	676 846
- C.N.S.S en fin de période	(820 502)	(1 000 764)	(813 080)
- Diverses Charges à payer en début de période	841 609	2 732 674	2 732 674
- Diverses Charges à payer en fin de période	(877 991)	(4 218 854)	(841 609)
- Compte courant STIF en début de période	(99 122)	(1 148 572)	(1 148 572)
- Compte courant STIF en fin de période	91 841	970 510	99 122
- Prêts accordés au personnel au cours de la période		255 182	-
- Remboursements sur prêts au personnel		(287 352)	-
- Prêts au personnel en début de Période	(2 468 351)	-	(2 620 952)
- Prêts au personnel en fin de période	2 563 338	-	2 468 351
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	(287 956)	(487 220)	(487 220)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	350 953	316 079	287 956
- TVA, payées sur biens et services	830 631	636 199	1 572 399
- Charges de personnel	7 721 805	8 249 286	15 264 544
- Autres charges d'exploitation	3 645 799	3 805 343	7 131 701
- Impôts et taxes fournisseurs	(441 855)	(409 684)	(652 053)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	11 066 810	11 942 262	23 933 557

NOTE 35 - INTERETS PAYES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Frais d'émission d'emprunt	-	421 488	-
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	(1 539 294)	-	(1 805 900)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	2 319 404	-	1 539 294
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	72 932	57 616	57 616
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(109 098)	(244 892)	(72 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	12 937 516	11 345 706	11 345 706
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(4 976 459)	(5 235 255)	(12 937 516)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	3 774 816	3 289 642	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(3 095 729)	(2 588 855)	(3 774 816)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 583 695	3 933 019	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 900 069)	(3 732 724)	(3 583 695)
- Charges financières	34 980 670	33 414 744	72 911 408
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(369 837)	-
<u>Intérêts payés</u>	<u>44 048 384</u>	<u>40 290 652</u>	<u>70 901 826</u>

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	806 993	2 137 381	2 137 381
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	1 371 823	(2 536 645)	(806 993)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	131 885	134 394	134 394
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	11 177	(47 372)	(131 885)
- TVA à payer en début de période	3 596 145	69 065	69 065
- TVA à payer en fin de période	(2 780 893)	-	(3 596 145)
- TVA non déductible	-	380	380
- TVA payées	12 456 694	-	7 303 618
- Impôts et taxes fournisseurs	441 855	409 684	652 053
- Impôts sur les bénéfices	129 575	4 212 002	5 764 810
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>16 165 254</u>	<u>4 378 889</u>	<u>11 526 678</u>

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 485 744	3 750 711	3 750 711
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(2 782 409)	(8 997 277)	(1 485 744)
- Autres comptes débiteurs en début de période	7 491 280	280 578	280 578
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(15 165 998)	(1 468 450)	(7 491 280)
- GIEFCA en début de période	-	62 882	62 882
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	12 529	4 479	4 479
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(37 529)	(101 138)	(12 529)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 456	23 457	23 457
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	(23 456)	-	(23 457)
- Comptes d'attente en début de période	600 902	626 685	626 685
- Comptes d'attente en fin de période	(421 692)	(350 332)	(600 902)
- Placements en titres en début de période	663 463	652 598	152 578
- Placements en titres en fin de période	(647 667)	(698 052)	(163 443)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(2 396 920)	(2 249 229)	(2 249 230)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	9 434 434	6 096 874	2 396 920
- Produits des placements	4 044 460	3 873 847	11 760 186
- Autres produits d'exploitation	1 015 142	1 039 417	2 304 464
- Autres gains ordinaires	348 725	182 875	387 602
- Autres pertes ordinaires	(6 254 663)	(1)	(16 851)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>(2 610 199)</u>	<u>2 729 924</u>	<u>9 707 106</u>

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Investissements en Immobilisations incorporelles	147 729	547 905	1 680 083
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 133 686	755 305	1 411 064
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 281 415</u>	<u>1 303 210</u>	<u>3 091 147</u>

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Cessions d'immobilisations corporelles	28 051	59 843	81 342
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	5 324	1 050	9 465
	<hr/>		
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	33 375	60 893	90 807

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Titres de participation libérés au cours de la période	152 063	-	133 810
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	-	2 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613	8 454 613
	<hr/>		
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	152 063	2 000 000	2 133 810

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2019	30-juin 2018	30-déc. 2018
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	-	-	1 875 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	-	-	2 212 849
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(700 000)	(1 155 000)	(1 155 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	634 047	1 155 000	700 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	(65 953)	-	3 632 849

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Dividendes et tantièmes	6 288 750	9 000 000	9 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	25 391	22 842	22 842
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 945)	(25 391)	(25 391)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>6 287 196</u>	<u>8 997 451</u>	<u>8 997 451</u>

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc. 2018
- Banques	15 318 307	1 339 797	1 271 722
- Caisses	31 309	18 906	19 242
- Banques, découverts	(19 731 077)	(42 554 096)	(30 245 801)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(4 381 461)</u>	<u>(41 195 393)</u>	<u>(28 954 837)</u>

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

la société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un Échéancier trimestriel de Cinq ans.

NOTE 45 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Aout 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2019 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 137 026 KDT et un résultat déficitaire de 321 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-13 Modification comptable : (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing) décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur le premier semestre 2019 s'est traduit par la baisse du coût du risque pour 7 191 KTND, dont 3 709 KTND ont été imputés sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019 et 3 482 KTND au titre du résultat du premier semestre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 août 2019

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

Cabinet M.S.Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR